

CÔTÉ COMM

Le magazine de l'Agglomération - Été 2026 - N°42



**Beaune Côte et Sud :
Un territoire en mouvement
engagé à vos côtés**



RENDEZ-VOUS SUR
NOTRE SITE INTERNET :
BEAUNECOTEETSUD.COM

Beaune Côte & Sud

communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com



Chères habitantes, chers habitants de Beaune Côte & Sud,

Ce premier numéro du mandat est pour moi l'occasion de vous dire simplement comment nous voulons travailler dans les années qui viennent.

Notre Agglomération réunit 53 communes, avec leurs identités, leurs projets, leurs réalités. De Beaune aux Hautes-Côtes, de la plaine à la côte viticole et au plateau, cette diversité est une richesse. Et notre responsabilité est de nous appuyer sur elle pour avancer ensemble.

Depuis notre installation, nous avons beaucoup échangé avec les élus, les acteurs du territoire et les habitants. Ces rencontres confortent une conviction : **l'Agglomération doit être utile.**

Utile, d'abord, **aux habitants.** Beaucoup de nos compétences touchent directement à votre quotidien : petite enfance, transports, déchets, équipements sportifs, enseignements artistiques, gestion de l'eau... Derrière ces politiques publiques, il y a des services très concrets. Notre première responsabilité est de les rendre aussi simples, efficaces et proches que possible avec un objectif : faciliter la vie des habitants.

Utile, ensuite, **aux communes.** L'Agglomération doit être à leurs côtés, mettre en commun des compétences, apporter de l'ingénierie et faciliter la réalisation des projets lorsqu'elle peut leur permettre d'aller plus loin. **Une Agglomération forte est d'abord une Agglomération qui renforce la capacité d'agir de chacune de ses communes.**

C'est autour de ces deux priorités que nous voulons construire notre action : **le service aux habitants et l'accompagnement des communes.**

Nous le ferons avec toujours la même méthode : écouter, être présents sur le terrain et partir des réalités plutôt que des dispositifs. Notre feuille de route ne se construira pas uniquement à Beaune ou dans les bureaux de l'Agglomération. Elle se construira dans nos 53 communes, avec leurs élus et avec celles et ceux qui y vivent, y travaillent et les font vivre.

Les défis sont nombreux : transition écologique et énergétique, adaptation au changement climatique, préservation de l'eau, développement économique, attractivité et qualité de vie... Nous devons aussi les relever dans un contexte financier plus contraint. Cela nous oblige à être exigeants : faire des choix, fixer des priorités et veiller à l'efficacité de chaque euro engagé.

Je souhaite que nous construisions ainsi, au fil de ce mandat, **une Agglomération proche, concrète et utile.**

C'est dans cet esprit que nous nous mettons au travail.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente rentrée et une très bonne lecture.

Pierre BOLZE

Président de l'Agglomération Beaune Côte & Sud
Maire de Beaune

Côté Comm Magazine D'INFORMATION
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
BEAUNE CÔTE ET SUD
14, rue Philippe Trinquet - BP 40288 - 21208 BEAUNE CEDEX
Tél. 03 80 24 56 80
www.beaunecoteetsud.com

Directeur de la Publication : Denis THOMAS
Directrices de la Rédaction : Chloé HABALINE
et Estelle COGNARD-CONDETTE

Photos : Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud,
Adobe Stock.
Dessins : Freepik
Page de couverture : Périscolaire de Demigny

Impression :
Imprimerie Estimprim
Impression à 27 000 exemplaires



ON VOUS EXPLIQUE

L'AGGLO ET SES COMPÉTENCES

Tout en respectant l'autonomie et l'identité de chaque commune, la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud permet d'avancer ensemble en créant un espace de vie cohérent tourné vers l'avenir. Se regrouper, c'est mettre en commun des ressources, afin de créer les conditions favorables d'un développement économique, social et environnemental. Ce sont près de 500 agents qui assurent au quotidien la mise en œuvre des politiques publiques de la Communauté de l'Agglomération Beaune Côte et Sud sur ce territoire de 53 communes.

- **L'aménagement de l'espace communautaire** : Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), l'organisation de la mobilité (transports collectifs, transports scolaires)
- **Le développement économique** : création, aménagement, entretien et gestion des activités, formations emploi...
- **L'équilibre social de l'habitat** : Programme Local de l'Habitat (PLH)
- **L'environnement** : eau potable, eaux pluviales, assainissement, valorisation des déchets, gestions des milieux aquatiques et prévention des inondations
- **Les milieux naturels** : zones Natura 2000, les Étangs d'Or, Beaune Côte et Plage



- **Les équipements sportifs** : stades et complexes sportifs d'intérêt communautaire
- **La voirie** : création, aménagement et entretien de voirie pour les zones d'activités et les parcs de stationnement d'intérêt communautaire (parking de covoiturage)
- **L'action famille** : la petite enfance (crèches, REPAM), et l'enfance (restauration scolaire, périscolaire, extrascolaire)
- **Les formations artistiques** : école des beaux-arts, conservatoire, soutien aux écoles de musique de Meursault et Chagny

Et aussi, la fourrière animale, les modes circulation douce, les aires d'accueil des gens du voyage, et l'aménagement des berges et entretien des rivières.

L'AGGLO EN IMAGES



Animation de sensibilisation par le service Gestion et Prévention des déchets



Temps festifs des REPAMS



Concert des élèves du Conservatoire



Atelier peinture à l'école des Beaux-Arts



Travaux sur le réseau d'eau potable à Aloxe-Corton



Animation enfance à Beaune Côte Plage

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Le conseil communautaire c'est quoi ?

- 89 délégués communautaires issus des 53 communes membres
- Une durée de mandat identique à celui des communes
- 5 réunions par an

Le conseil communautaire est l'organe délibérant de l'Agglomération. Il élit en son sein un Président Délégué, des Vice-Présidents et des membres du Bureau.



Le saviez-vous ?

Les réunions du conseil communautaire sont ouvertes au public à la Maison de l'Intercommunalité. Vous pouvez retrouver le calendrier sur notre site internet. <https://www.beaunecoteetsud.com/>



DÉCOUVREZ LES 13 VICE-PRÉSIDENTS ET LEURS DÉLÉGATIONS



Pierre BOLZE
Président
de l'Agglomération
Maire de Beaune



Denis THOMAS
Président Délégué en charge
de l'Administration générale,
de l'Attractivité et du Tourisme
Maire de Meursault



Michel QUINET
1^{er} Vice-Président en charge
du Développement économique,
de l'Aménagement et des Mobilités
Maire de Sainte-Marie-la-Blanche



Sébastien LAURENT
2^{ème} Vice-Président en charge
de la Transition énergétique
et de la Gestion des déchets
Maire de Chagny



Jean-Paul ROY
3^{ème} Vice-Président en charge des
Équipements et infrastructures sportifs
Maire de Meursanges



Sophie LEFAIX
4^{ème} Vice-Présidente en charge
des Ressources humaines,
de l'Emploi et de la Formation
Adjointe au Maire de Beaune



Gérard ROY
5^{ème} Vice-Président
en charge de la Ruralité, de l'Agriculture
et de l'Alimentation durable
Maire d'Aubigny-la-Ronce



Sylvain JACOB
6^{ème} Vice-Président
en charge de l'Enfance
et des Politiques éducatives
Maire de Savigny-lès-Beaune



Jean-François CHAMPION
7^{ème} Vice-Président
en charge des Finances
et de la Commande publique
Adjoint au Maire de Beaune



Jean-Louis BAUDOIN
8^{ème} Vice-Président
en charge de la Transition numérique
et de l'e-administration
Maire de Levernois



Virginie LONGIN
9^{ème} Vice-Présidente
en charge de la Plateforme
Autorisation Droits des Sols (ADS),
de l'Habitat et du Logement
Adjointe au Maire de Beaune



Pascal HUGUENIN
10^{ème} Vice-Président
en charge de la Plateforme ressource
et de l'Accessibilité
Maire de Bouze-lès-Beaune



Thibaut GLOAGUEN
11^{ème} Vice-Président
en charge de la Préservation
des milieux naturels
et du Sport de pleine nature
Conseiller municipal de Beaune



Jean-Christophe VALLET
12^{ème} Vice-Président
en charge des Formations artistiques
et du Rayonnement culturel
Maire de Corberon



Rémi CHAMPAUD
13^{ème} Vice-Président en charge de l'Eau,
de l'Assainissement
et de la Gestion durable de la ressource
Maire de Nantoux

DES ANIMATIONS SCOLAIRES SUR LE RÉSEAU NATURA 2000



Les 2 et 4 juin dernier, les classes de CE1-CE2 et CM1-CM2 du RPI de Pommard ont participé à une après-midi « Découverte des pelouses calcaires » sur le site de la chaume de Pommard.

Les plus petits ont participé à une animation autour des insectes :

- Qu'est-ce qu'un insecte ?
- Comment les reconnaître ?
- Où vivent-ils ?

Les enfants sont ensuite partis à la chasse aux insectes, munis de leur filet et de leur boîte-loupe, afin de les observer plus en détail.

Les plus grands sont partis en randonnée-découverte avec l'animatrice Natura 2000.

L'objectif de cette balade était de découvrir les adaptations des plantes à ces milieux très particuliers, semblables à des milieux méditerranéens.

Malgré la pluie, les enfants ont pu observer plusieurs espèces de plantes faisant parties des pelouses et observer comment elles se sont adaptées à ce milieu très sec (feuilles épaisses retenant l'eau pour les unes, poils sur la tige pour capter la rosée pour les autres, ou encore petite taille pour limiter la transpiration).

L'anémone pulsatile, fleur typique des pelouses calcaires, et ses nombreux poils destinés à capter l'humidité de l'air.

Enfin, les enfants ont été sensibilisés aux enjeux qu'imposent un tel site, à la sensibilité de la faune et de la flore qui s'y trouve et à l'importance de leur préservation.



LE SUIVI DES CHAUVES-SOURIS

Pour mieux connaître et protéger les chauves-souris présentes sur le territoire, des inventaires réguliers sont réalisés dans les différents gîtes. Ils permettent de suivre les espèces présentes et l'évolution du nombre d'individus au fil des années.

La fréquence des comptages est adaptée aux enjeux de chaque site. Le gîte accueillant des *Minioptères de Schreibers*, une espèce rare et menacée en Bourgogne, fait l'objet de quatre suivis par an. Lors des comptages réalisés cette année, en mai et juillet, aucun *Minioptère* n'a été observé, même si d'autres espèces étaient présentes au printemps.

À Savigny-lès-Beaune, un nouveau comptage a été réalisé en août 2026, après trois années sans suivi. Cette colonie, qui comptait autrefois jusqu'à 220 individus, connaît une forte baisse de ses effectifs depuis plusieurs années. Le suivi de cette année confirme cette tendance et permet de constater une mortalité au sein du gîte.

Un suivi spécifique va donc être mis en place afin de mieux comprendre les causes de cette mortalité et de la diminution des populations. Ces observations sont essentielles pour adapter les actions de protection et de gestion des gîtes et contribuer à la préservation des chauves-souris sur le territoire.



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



NATURA
2000
BOURGOGNE-
FRANCHE-
COMTE

